

La réforme des rythmes scolaires « trop rapide » ?

Mathilde Vandorpe plaide pour une entrée en vigueur de la réforme plutôt à la rentrée 2023

A lors que l'avant-projet de réforme des rythmes scolaires a été approuvé, en première lecture, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le cdH s'inquiète des délais « impossible à tenir ». Selon le parti, trop d'enjeux liés à ces changements n'ont pas encore été éclaircis, ce qui pourrait poser problème lors de la mise en œuvre de la réforme.

La ministre de l'Éducation Caroline Désir souhaite mettre la réforme des rythmes scolaires en application dès la rentrée 2022. Cela semble utopique pour la députée Mathilde Vandorpe, quand on sait le travail qu'il reste à faire sur la réforme : envoi de la proposition aux syndicats, deuxième lecture, passage devant le Conseil d'État, troisième lecture... tout cela doit encore se faire avant que le texte passe devant le Parlement de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. « Il pourrait donc être voté en mars pour une application à la rentrée 2022. Alors qu'entre-temps, le ministre fla-

« Cette réforme se fait pour le bien-être de l'élève, mais elle ne doit pas se faire au détriment du bien-être des familles »

Mathilde Vandorpe

mand a lancé une étude dont les résultats sont attendus pour avril 2022. Ils ne le mettront donc pas en application pour la rentrée 2022. »

La députée mouscronnoise, en

tête de la réflexion du côté du parti humaniste, avait proposé un scénario d'assouplissement de la réforme. Un point a d'ailleurs été entendu par la ministre Caroline Désir, se félicite le cdH. C'est la flexibilité de certaines semaines aussi nommées semaines pivots qui sera envisagée, notamment lorsqu'elles devront correspondre à des jours fériés ou des fêtes traditionnelles.

TROP DE ZONES D'OMBRE

Mais pour la députée, de nombreux points restent encore à éclaircir. Elle pense notamment aux problèmes des enfants qui vont à l'école en Flandre, les instituteurs flamands qui donnent des cours en immersion en Wallonie, ceux qui ont des enfants en primaire en Flandre et en secondaire en Wallonie. La ministre Caroline Désir entend toutefois faire en sorte de faire correspondre 10 ou 11 semaines de congé avec les autres communautés, sur les 14



Pour elle, d'autres enjeux connexes doivent être réglés, comme les jugements des familles séparées. © Cardon

ou 15 accordées annuellement. Les familles recomposées seraient aussi impactées, puisqu'il faudra refaire tous les jugements. « En optant pour la mise en œuvre dès la rentrée 2022, il faudrait régler entre mars et juin l'ensemble des jugements des familles séparées, puisque le calendrier de juillet-août est déjà modifié. »

APPLIQUER LA RÉFORME EN 2023

Sans oublier les étudiants du supérieur qui organisent les mouvements de jeunesse, ou encore ceux qui, étudiant la pédagogie, devront faire leurs stages en tenant compte de leurs congés ainsi que de ceux des écoles, qui ne cor-

respondront plus.

Selon Mathilde Vandorpe, tous ces problèmes pourraient être résolus si l'on envisageait de mettre la réforme en œuvre à la rentrée 2023. « On pourrait très bien voter le texte maintenant, et décider de le mettre en vigueur lors de l'année scolaire 2023-2024 pour permettre aux Flamands de s'aligner, de régler les jugements et trouver des solutions pour les mouvements de jeunesse. Je trouve qu'il faut se donner le temps, c'est d'ailleurs l'avis rendu par la Fondation Roi Baudoin il y a quelques années. Pour la Fondation, il y avait deux conditions sine qua non pour y arriver.

D'une part fonctionner en même temps que les Flamands, et d'autre part se donner deux ans entre la décision et la mise en application. Sur le fond on est d'accord avec le principe de cette réforme, mais il faut prendre le temps de régler tous les problèmes. Car cette réforme se fait pour le bien-être de l'élève, mais elle ne doit pas se faire au détriment du bien-être des familles. » Les discussions sur le sujet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient donc encore être bien longues avant que la réforme soit effectivement mise en œuvre. ●

ELISE SEYNAEVE

2009019